

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2017

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, FAUCHE Cécile, PLAS Emilie, FAISY Gérard,

Excusé : JANICOT Arnaud

Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, PETIT Yann, MAINAUD Bernard.

Claudine Adnot est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour le changement de la chaudière du multi commerce, l'actuelle ne fonctionnant plus.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point.

Ordre du jour :

- Avenants aux travaux salle polyvalente
- Travaux d'isolation bâtiments communaux
- Modification des statuts de Tulle Agglo
- Numérotation des habitations
- Repas des aînés
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 18 juillet 2017 : PV approuvé

Changement de la chaudière du multi commerce

2017/35

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le maire informe le conseil que la Sarl Bachellerie l'a contacté pour l'informer que la chaudière du multi commerce était irréparable. Aussi un devis a été établi avec 2 options :

1/ Chaudière murale avec production d'eau chaude sanitaire avec ballon pour un montant HT de 2030€

2/ Chaudière murale avec production d'eau chaude instantanée pour un montant HT de 1530€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter le devis avec l'option 1 d'un montant de 2030€ HT et charge le maire de passer commande.

Avenants aux travaux

2017/36

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le maire présente au conseil le devis pour travaux complémentaires dans le cadre de l'opération « installation de la cantine dans la salle polyvalente, création de sanitaires et préau » de l'entreprise Tabaste et Fils pour un montant HT de 481€ portant le marché à 11959.31€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cet avenant au marché.

Travaux d'isolation : bâtiment communaux

2017/37

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au conseil un devis pour l'isolation de la cage d'escalier dans le bâtiment multi commerce de l'entreprise Goursat pour un montant HT de 3585€ HT et un devis de l'entreprise JBI pour l'isolation du sous-sol et grenier du bâtiment mairie/école d'un montant HT de 14 100.49€. Ces travaux entrent dans l'action « rénovation énergétique de bâtiments raccordés à une chaufferie biomasse » et sont subventionnés à 80% (TEPCV et Tulle Agglo)

Le maire précise que d'autres entreprises ont été consultées mais n'ont pas répondu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux d'isolation du multi commerce à l'entreprise Goursat pour un montant HT de 3 585€ et ceux du bâtiment mairie/école à l'entreprise JBI pour un montant HT de 14 100.49€.

Aux subventions déjà accordées pourra s'ajouter une aide du fournisseur d'énergie dans le cadre d'un certificat d'économie d'énergie, un des critères de calcul de l'aide est le coefficient d'isolation.

Modification des statuts de Tulle Agglo

2017/38

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 contre : 0 abstentions : 0

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.5211-17, L.5211-20, L.1424-1-1, L.1424-35 et L.1425-1

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo,

Vu les statuts de Tulle agglo actuellement en vigueur,

Vu la délibération du conseil communautaire n°4.1 en date du 3 juillet 2017 approuvant les modifications statutaires suivantes :

- compétences obligatoires : développement économique - « participation au développement du Haut Débit sur le territoire communautaire » modifié comme suit : « développement du Haut Débit et du Très Haut Débit sur le territoire communautaire »,

- compétences facultatives : « contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,

Vu le courrier du Président de Tulle agglo en date du 10 juillet 2017, portant notification de la délibération précitée,

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux des communes membres de Tulle agglo de se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de 3 mois suivant notification,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1°) Approuve la modification des statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo conformément au projet ci-annexé ;

2°) Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle agglo.

Numérotation des habitations

Monsieur le maire propose au conseil de programmer une réunion d'information de la population sur le projet de dénomination des voies et de numérotation des habitations. La date du 25 novembre à 17 heures est retenue.

Cette réunion a pour but d'expliquer aux habitants la nécessité de cette démarche et comment elle sera mise en oeuvre.

Repas des aînés

Le maire propose d'organiser le repas des aînés le samedi 04 novembre 2017, repas préparé par la ferme auberge du Theillet, servi à la salle polyvalente.

Questions diverses

☞ Tri sélectif : les élus ont constaté à nouveau pendant l'été l'absence de tri chez certains et le non respect des lieux de dépôt. Nous rappellerons à nouveau dans le prochain journal les recommandations.

☞ Le problème d'accès à la plage est à nouveau posé, des voitures s'engagent jusqu'à la plage et certains ont fait du feu malgré le risque d'incendie. Le conseil municipal décide qu'une barrière sera posée et qu'un panneau « feux interdits » sera mis car l'affichage de l'arrêté municipal ne suffit pas.

☞ La piste des Caraboussets est pleine de trous, l'employé municipal essaiera de reboucher.

☞ L'association Arcadour nous a envoyé une demande de participation au fonctionnement de 302,50 €, la commune ne fait pas appel à ses services, la participation est calculée au nombre d'habitants. Le conseil décide de subventionner cette association mais pour un montant inférieur à ce qui est demandé (à voir dans le budget).

☞ Le règlement de la salle polyvalente sera revu, des consignes concernant l'utilisation de la cuisine, du matériel, le nettoyage et le rangement seront données aux personnes qui loueront la salle.

☞ Claire Peyramaure présente un bilan de la rentrée satisfaisant, il y a 14 élèves qui sont contents du changement de cantine. Un règlement a été fait pour la cantine et les activités péri-éducatives, il doit être respecté.

Elle présente un projet pour la fête de Noël qui a reçu l'accord des enseignantes et des parents, cette fête sera très différente de ce qui était proposé auparavant : festivités dans le centre du village décoré, invitations aux contes, animations, distribution de livres. Parents et enfants participeront à cette fête le samedi matin (date à déterminer) de 10 h à 13 h.

☞ Une réunion sera organisée avec les maires du RPI pour le partage des dépenses scolaires entre les communes et une information concernant la fête de Noël.

Le Conseil se termine à 10h30.